DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SABINE BERNASCONI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 30 Juin 2017

<u>OBJET</u>: Modalités techniques et financières n° 2 - Dispositions et adaptations diverses relatives à des opérations culturelles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- pour le Museon Arlaten :
 - la mise à la vente aux particuliers de trois publications par le Museon Arlaten,
 - l'affectation complémentaire afférente à l'Autorisation de Programme 2011-21019A
 « Productions multimédias du Museon Rénové »,
- pour le Musée départemental Arles antique :
 - la nouvelle politique tarifaire pour les groupes de visiteurs,
 - les tarifs de produits dérivés en vente à la boutique du musée,
 - la possibilité pour les visiteurs d'acquérir un billet de tombola en vue de remporter une reproduction en bronze du buste de César,
 - une gratuité exceptionnelle lors du festival « Suds à Arles » les 10, 12, 13, 14 et 15 juillet entre 16h et 17h.
- dans le cadre du soutien à l'économie culturelle et aux artistes, l'acquisition d'une œuvre photographique de l'artiste Jean-Marie Périer intitulée « Françoise, Paris janvier 1967 », au prix de 14 400€TTC, ainsi que l'approbation du contrat de cession correspondant,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat de cession d'œuvres d'art correspondant, dont le projet est joint en annexe au rapport.
- pour les Archives départementales : un ajustement relatif aux licences de réutilisation,

- le changement de dates de la résidence d'artiste de la compagnie Dynamo Théâtre au Domaine départemental de l'Etang des Aulnes du 12 au 28 juin 2017 pour le projet de création «Que faire? », œuvre théâtrale et musicale,
- -les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget départemental. La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée